



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 06

Réunion restreinte du : 30 novembre 2017

A : 14 h 30

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Jean-François DEPARIS

Membres présents : Michel LECONTE, Jean-Pierre VILPOIX.

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE DIEPPE

JOURNEE DU 28 OCTOBRE 2017

U18 Départemental 1 - Poule A.

Une amende de 5€ est infligée à l'O PAVILLY : manque licence délégué.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 - Poule B.

Une amende de 5€ est infligée au STADE VALERICHAIS pour licence manquante arbitre assistant.

Une amende de 5€ FC est infligée à BOSCH LE HARD pour licence manquante délégué.

Une amende de 5€ est infligé à F DE LA BOUCLE DE SEINE pour licence manquante délégué.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 1 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule B.

Une amende de 5€ est infligée à l'US SAINT LAURENT EN CAUX pour licence manquante arbitre assistant.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.



U15 Départemental 2 - Poule C.

Match n° 19893231 US YEBLERON / SATDE VALERIQUEAIS

Forfait déclaré de l'US YREBLERON

La rencontre est donnée perdue par forfait à l'US YEBLERON, avec à point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le STADE VALERIQUEAIS sur le score de 3 buts à 0.

Une amende de 74€ est infligée à US YEBLERON.

Une amende 5€ à est infligée à l'ENTENTE MOTTEVILLE-CROIXMARE : manque licence délégué.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEE DU 04 novembre 2017

U18 Départemental 1 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 - Poule B.

Une amende de 5€ est infligée au FC BARENTIN pour licence manquante arbitre assistant.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 1 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule C.

Une amende 5€ à est infligée à l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE : manque licence délégué.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2017

U18 Départemental 1 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 - Poule A.

Match n° 19932459 PETIT CAUX / ENVERMEU

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Match n° 19759187 GERPONTVILLE-VALMONT / ALLOUVILLE BELLEFOSSE

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.



Une amende de 5€ est infligée à l'US AUMALE : manque licence arbitre assistant.
Une amende de 5€ à est infligée à l'US NORMANDE 76 pour licence banc de touche.
Une amende de 5€ est infligée à NEUVILLE AC : manque licence délégué.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 - Poule B.

Match n° 19759190 BOSC LE HARD / SYADE VALERIQUEAIS.

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Match n° 19759191 OUVILLE L'ABBAYE / F DE LA BOUCLE DE SEINE.

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Une amende de 5€ est infligée au FC BARENTIN : manque licence arbitre assistant.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 1 - Poule A.

Match n° 19892980 LONDINIÈRES / GS ORRFANVILLE TOURVILLE.

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Une amende de 5€ est infligée au FC BAILLY EN RIVIERE pour licence banc de touche.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule B.

Match n° 19893112 YERVILLE FC / ENTENTE VIENNE SAANE.

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 - Poule C.

Match n° 19893243 FAUVILLE / GERPONVILLE-VALMONT

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Match n° 19893244 ALLOUVILLE BELLEFOSSE / SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE

Le match, non joué, est reporté à une date ultérieure.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 1 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 1 - Poule B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 2 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.



U13 Départemental 2 - Poule B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 2 - Poule C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule D.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEE DU 18 NOVEMBRE 2017

U18 Départemental 2 - Poule B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 1 - Poule A.

Une amende de 5€ est infligée à la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT : manque licence délégués.

Une amende de 5€ est infligée au FC NEUFCHATEL EN BRAY : manque licence arbitre de champs.

Une amende de 17€ est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR : feuille de match non conforme.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 1 - Poule B.

Une amende de 15€ est infligée au FC DIEPPE : manque licence arbitre de centre, assistant et bancs de touche).

Une amende de 17€ est infligée à l'O PAVILLY pour feuille de match non conforme.

Une amende de 17€ est infligée à l'O PAVILLY pour feuille de match envoyée hors délai.

Une amende de 15€ est infligée à l'O PAVILLY : manque licence arbitre de centre, assistant et bancs de touche.

Une à Amende de 5€ est infligée au FC Le Trait Duclair manque licence arbitre assistant.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 2 - Poule A.

Une amende de 5€ est infligée au FC NEUFCHATEL EN BRAY : manque licence bancs de touche.

Une amende de 5€ est infligée au FC MESNIERES : manque licence délégués.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 2 - Poule B.

Une amende de 5€ est infligée à l'ES TOURVILLE SUR ARQUES : manque licence bancs de touche.

Une amende de 5€ est infligée au CS SAINT MARTIN AUX BUNEAUX : manque licence arbitre assistant.



Une amende de 17€ est infligée à l'AM LONGUEVILLE SUR SCIE pour feuille de match envoyée hors délai.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 2 - Poule C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule B.

Une amende de 17€ est infligée au FC BELLEVILLE pour feuille de match non conforme

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U13 Départemental 3 - Poule D.

Une amende de 10€ est infligée à l'O PAVILLY : manque licence arbitre assistant et banc de touche).

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

Prochaine réunion le mardi 12 décembre 2017 à 14h30, au siège du DFSM, Antenne de Dieppe.

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DU HAVRE

Réunion restreinte du : 29 novembre 2017

A : 16 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. - Antenne du Havre -

Présidence : M. Denis OLIVIER

Membres présents : Mmes Michèle LE BASTARD et Carole STIL ; MM. Luc DUVAL et Patrice LEMONNIER.

§§§§

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion restreinte n° 05 du 15 novembre 2017.

§§§§

HOMOLOGATIONS DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



JOURNEE DU 28 OCTOBRE 2017

U 18 Départemental 1 - Poule C

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 18 Départemental 2 - Poule E

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 15 Départemental 2 Poule D

Match n° 19967149 : SC OCTEVILLE 1 / US LILLEBONNE 2

La rencontre a été reportée au 15 novembre 2017.

Match n° 19967150 : US LES LOGES - FC EPREVILLE 1 / USF FECAMP 2 -

La rencontre a été reportée au 29 novembre 2017.

Match n° 19967152 : US SAINT THOMAS 1 / SAINTE ADRESSE BUT 2

La rencontre, jouée le 18 octobre 2017, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à l'US SAINT THOMAS : manque l'identité du délégué.

§§§§

JOURNEE DU 4 NOVEMBRE 2017

U 18 Départemental 1 - Poule C

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 18 Départemental 2 - Poule E

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à Havre FC 2012 1 pour non-utilisation de la FMI

Une amende de 7 € est infligée à Havre FC 2012 1 : manque assistant

U 15 Départemental 1 - Poule C

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 15 Départemental 2 - Poule D

Match N° 19967115 : US EPOUVILLE 1 / SAINTE ADRESSE BUT 2

La rencontre a été reportée au 15 novembre 2017.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à Havre FC 2012 pour non-utilisation de la FMI.

U 15 Départemental 3 - Poule A

Match n° 20016454 : LE HAVRE S'PORT 1 / LITTORALFC 1



Forfait déclaré de LITTORAL FC 1

La Commission jugeant en 1^{er} ressort :

- donne le match perdu par forfait (zéro point) à LITTORAL FC 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE HAVRE S'PORT 1 sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM) ;
- ✓ inflige une amende de 74 € à LITTORAL FC en application des droits et pénalités du DFSM.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à GAINNEVILLE AC 1 pour non-utilisation de la FMI.

§§§§

HOMOLOGATIONS DES MATCHS DE CHAMPIONNAT REPORTÉS

U 15 Départemental 1 - Poule C

Match n° 19966798 : SS GOURNAY / OH TREFILIERES - NEIGES

La rencontre, jouée le 28 octobre 2017, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 15 Départemental 2 - Poule D

Match n° 19967089 : US LILLEBONNE 2 / US LES LOGES – FC EPREVILLE

La rencontre, jouée le 1^{er} novembre 2017, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19967092 : LE HAVRE FC 2012 1 / ES DU MONT GAILLARD 1

La rencontre, jouée le 2 novembre 2017, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 15 Départemental 3 - Poule A

Match n° 20016443 : RC HAVRAIS 1 / USF FECAMP 3

La rencontre, jouée le 28 octobre 2017, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée au RC HAVRAIS 1 : manque délégué.

U 13 Départemental 4 - Poule A

Match N° 19969544 / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4 / AS FAUVILLE 4

La rencontre a été reportée au 28 octobre 2017.

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS FAUVILLE 4

La Commission jugeant en 1^{er} ressort :

- donne le match perdu par forfait (zéro point) à l'AS FAUVILLE 4 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4 sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM).
- inflige une amende de 99 € à l'AS FAUVILLE en application des droits et pénalités du DFSM.

§§§§

DECISIONS

U 18 Départemental 2 - Poule E

Match n° 19925315 : US SAINT THOMAS 1 / ASL RAMPONNEAU 1 du 14 octobre 2017



La Commission, pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, homologue le match sur le score acquis sur le terrain, soit US SAINT THOMAS 1 / ASL RAMPONNEAU- 2 (1 à 2).

U 15 Départemental 2 - Poule D

Match n° 19967110 /AS SAINTE ADRESSE BUT 2 / US LILLEBONNE 2 du 14 octobre 2017.

La Commission, pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, homologue le match sur le score acquis sur le terrain soit AS SAINTE ADRESSE BUT 4 / US LILLEBONNE – 1 (4 à 1).

U 15 Départemental 1 - Poule C

Match N° 19966810 – US DE BOLBEC 1 / SS GOURNAY 1 du 11 novembre 2017

La rencontre a été interrompue par l'arbitre à la 41^{ème} minute en raison du terrain devenu impraticable suite aux intempéries.

La Commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match à jouer le 13 décembre 2017.

§§§§

DIVERS

U 13 Départemental 4 - Poule A

Match N° 19969559 - CSS MUNICIPAUX LE HAVRE 4 / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4 du 21 octobre 2017

Suite à une erreur administrative de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes - Antenne du Havre -, celle-ci annule l'amende de 30 € indûment appliquée au club CSS MUNICIPAUX LE HAVRE pour non-utilisation de la FMI, club qui verra donc son compte crédité de ladite somme.

En revanche, c'est le club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S qui se voit infliger l'amende de 30 € pour la même raison évoquée précédemment.

§§§§

La prochaine réunion aura lieu le 13 décembre 2017 à 16 H même endroit.

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE ROUEN

Réunion plénière du : 2 novembre 2017

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Dominique LEFEVRE

Membres présents : MM. Raymond LAUGEROTTE, Laurent GAREL , Michel LEFRANCOIS.

Membres absents : M. Alain DUSAULS.

§§§§

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière du 19 octobre 2017.



§§§§

HOMOLOGATIONS DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

JOURNEE DU 14 OCTOBRE 2017

U18 DEPARTEMENTAL 1- POULE B, 3^{ème} journée.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C, 4^{ème} journée.

GRAND QUEVILLY FC / ASPTT ROUEN

Accord des 2 clubs pour jouer ce match le 16 décembre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D.

AS CANTON D'ARGUEIL-ASL FERRIERE / CO CLEON

Forfait de l'AS CANTON D'ARGUEIL-ASL FERRIERE

Jugeant en 1^{ère} instance, la Commission

- donne match perdu par forfait (0 point) à l'AS CANTON D'ARGUEIL-ASL FERRIERE sur le score de 0 BUT 0 3, pour en faire bénéficier le CO CLEON sur le score de 3. Buts à 0,
- inflige une amende de 120 € à l'AS CANTON D'ARGUEIL-ASL FERRIERE.

GCO BIHOREL / A HOULMOISE BONDEVILLE FC

Réserve du GCO BIHOREL.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

AS GOURNAISIENNE / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

Match arrêté par décision de l'arbitre.

Le dossier, transmis à la CD des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPRTEMENTAL 2 - POULE E.

RC CAUDEBEC / STADE SOTTEVILLAIS

La feuille de match manquante est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



MATCH DE RATTRAPAGE

U15 DEPARTEMENTAL 2 -POULE F

US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE / MONT SAINT AIGNAN FC

La rencontre du 23 septembre 2017 a été jouée le 7 octobre 2017. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS U13 - 1ère journée, jouée le 7 octobre 2017 .

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE D.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE E.

O DARNETAL / MONT SAINT AIGNAN FC

Réserves d'avant match, déposé par l'O DARNETAL, non confirmées, non recevables en la forme.

Feuille de match incomplète : manque l'identité de l'arbitre assistant de MONT SAINT AIGNAN FC. Une amende de 7 € est infligée au MONT SAINT AIGNAN FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AC BRAY EST / FC BONSECOURS SAINT LEGER

Réserves techniques déposées par le FC BONSECOURS SAINT LEGER.

Le dossier, transmis à la CD des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

AS GOURNAY / ROUEN SAPINS FC GRAND MARE

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017 sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G.

AL DEVILLE MAROMME / US GRAMMONT

Feuille de match incomplète : manque la signature de l'arbitre. Une amende de 7 € est infligée à l'US GRAMMONT.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE H.

FC NORD OUEST / GS CANTELEU

Feuille de match incomplète : manque l'identité de l'arbitre assistant du GS CANTELEU. Une amende de 7 € est infligée au GS CANTELEU.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



FUSC BOIS GUILLAUME / AS BUCHY

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE H

ECOLE DE FOOT ELBEUF / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY

Absence de la feuille de match. La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Match n° 20015621 US QUEVILLY ROUEN METROPÔLE / SAINT AUBIN FC

Forfait non déclaré de SAINT AUBIN FC.

Jugeant en 1ère instance, la Commission :

- donne match perdu par forfait à SAINT AUBIN FC sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US QUEVILLY ROUEN METROPÔLE sur le score de 3 buts à 0 ,
- inflige une amende de 99 € à SAINT AUBIN FC.

Une amende de 17 € est infligée à GRAND QUEVILLY FC, au RC CAUDEBEC, à l'AS LA LONDE et à l'US QUEVILLY ROUEN METROPÔLE pour l'envoi hors délai de la feuille de match.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE I.

ASPTT ROUEN / ECOLE DE FOOT ELBEUF

Absence de la feuille de match. La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Une amende de 17 € est infligée au RC CAUDEBEC, au S SOTTEVILLE CC et à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour l'envoi hors délai de la feuille de match.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE J.

RC CAUDEBEC /FUSC BOIS GUILLAUME

Absence de la feuille de match. La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE / AL DEVILLE MAROMME

Absence de la feuille de match. La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Une amende de 17 € est infligée au FC SAHURS VALLEE SEINE pour l'envoi hors délai de la feuille de match.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE K.

FUSC BOIS GUILLAUME / O PAVILLY

Absence de la feuille de match. La feuille ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Une amende de 17 € est infligée au FC BOOS et à l'A MALAUNAY pour l'envoi hors délai de la feuille de match.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE L.

FC VIEUX MANOIR / AC BRAY EST

Absence de la feuille de match. La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Une amende de 17 € est infligée à l'ENTENTE SERQUEUX SOMMERY et à FC VARENNE ST SAËNS pour l'envoi hors délai de la feuille de match.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS U13 – 3^{ème} journée, jouée le 14 octobre 2017

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE D.

FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY / GD QUEVILLY FC

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE E.

AL DEVILLE MAROMME / FUSC BOIS GUILLAUME

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

AS GOURNAY / AC BRAY EST

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

STADE GRAND QUEVILLY / RC CAUDEBEC

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

CO CLEON / GRAND QUEVILLY FC

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G.

FC ROUEN 1899 / GRAND COURONNE FC

Feuille de match envoyée hors délai. Une amende de 17 € est infligée au FC ROUEN 1899.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE H.

ROUEN SAPINS FC GRAND MARE / AS BUCHY

Feuille de match incomplète : manque l'identité de l'arbitre. Une amende de 7 € est infligée à ROUEN SAPINS FC GD MARE et à l'AS BUCHY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

DIVERS

Demande de l'ASL FERRIERE de prendre la place de l'entente AS CANTON D'ARGUEIL /ASL FERRIERE dans la **catégorie U18**.

La commission départementale des compétitions masculines jeunes – Antenne de Rouen- accepte cette demande : l'ASL FERRIERE 1 remplace l'ENTENTE AS CANTON D'ARGUEIL-ASL FERRIERE. Les matchs de championnat se joueront sur le stade Charles Gervais de Ferrière en Bray.

§§§§

Réunion plénière du : 23 novembre 2017

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Dominique LEFEVRE

Membres présents : MM. Laurent GAREL, Raymond LAUGEROTTE, Michel LEFRANCOIS.

Membres absents : M. Alain DUSAULS.

§§§§

Adoption de procès-verbaux

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière du 2 novembre 2017.

§§§§

JOURNEE DU 28 OCTOBRE 2017

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B, 4^{ème} journée.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D, 5^{ème} journée.

PLATEAU QUINCAMPOIX FC / AS LONDAISE

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Le match est reporté au 20 janvier 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C, 3^{ème} journée.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

A MALAUNAY / O DARNETAL

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G.

FC DE LA VARENNE / PLATEAU QUINCAMPOIX FC

La rencontre est remise à une date ultérieure.

ASL FERRIERES / FC VILLAGES

La rencontre est reportée au 3 février 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE D.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 POULE E.

ROUEN SAPINS FC GRAND / GCO BIHOREL

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

AC BRAY EST / O DARNETAL

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

AS LONDAISE / STADE GRAND QUEVILLY

Feuille de match incomplète : manque l'identité de l'arbitre assistant du STADE GD QUEVILLY. Une amende de 7€ est infligée au STADE GD QUEVILLY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G.

US GRAMMONT / GCO BIHOREL

Feuille de match incomplète : manque l'identité de l'arbitre assistant du GCO BIHOREL. Une amende de 7€ est infligée au GCO BIHOREL.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AL DEVILLE MAROMME / GRAND COURONNE FC

Feuille de match envoyé hors délai. Une amende de 17€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FC ROUEN 1899 / MONT SAINT AIGNAN FC

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE H.

SC PETIT COURONNE 2 / GRAND QUEVILLY FC 3

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE I.

REUNIONNAIS FC 1 / CMS OISSEL 3

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

FC SAINT JULIEN 1 / ASPTT ROUEN 1

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE J.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

CMS OISSEL 4 / A MALAUNAY 2

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE L.

AS GOURNAY 2 / FC VIEUX MANOIR 3

La feuille de match ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.



FC DE LA VARENNE FC 2 / ENTENTE SERQUEUX-SOMMERY 1

La feuille de match manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 7 décembre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEE DU 4 NOVEMBRE 2017

Tous les matchs des catégories U18, U15, U13 sont placés en instance d'homologation.

§§§§

Le Président de la Commission,

Jean-François DEPARIS

Le Secrétaire de la Commission,

Jean-Pierre VILPOIX

Le Vice-Président de la Commission,

Denis OLIVIER

La Secrétaire de séance (Le Havre),

Michèle LE BASTARD

Le Vice-Président de la Commission,

Dominique LEFEVRE

Le Secrétaire de séance (Rouen)

Laurent GAREL